



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Energie BFE
Office fédéral de l'énergie OFEN
Ufficio federale dell'energia UFE
Swiss Federal Office of Energy SFOE



© Béatrice Devènes

ACTUALITÉS DE L'OFEN SOUS L'ANGLE DE LA SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT

FORUM DE L'ELCOM ▪ BENOÎT REVAZ, DIRECTEUR DE L'OFFICE FÉDÉRAL DE L'ÉNERGIE, 18 NOVEMBRE 2016



L'APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE

BASES JURIDIQUES

art. 89, al. 1, Cst.

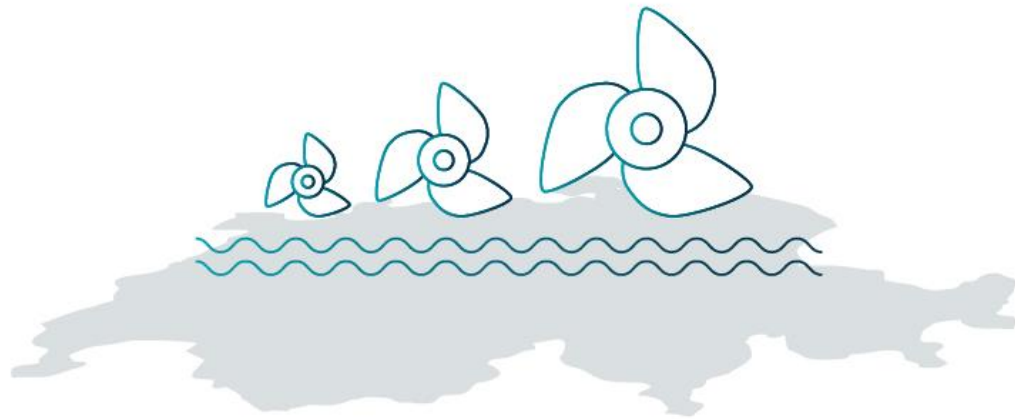
Dans les limites de leurs compétences respectives, la Confédération et les cantons s'emploient à promouvoir un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économiquement optimal et respectueux de l'environnement, ainsi qu'une consommation économe et rationnelle de l'énergie.

art. 4, al. 2, LEne

L'approvisionnement énergétique relève des entreprises de la branche énergétique. La Confédération et les cantons instaurent les conditions générales permettant à ces entreprises d'assumer leurs tâches de manière optimale dans l'optique de l'intérêt général.



FORCE HYDRAULIQUE



Pilier important de la sécurité d'approvisionnement



INITIATIVE «SORTIR DU NUCLÉAIRE» VOTATION POPULAIRE DU 27 NOVEMBRE 2016

Le Conseil fédéral et le Parlement rejettent
l'initiative.





COLLABORATION AVEC L'UE





STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE 2050

ÉTAT DES LIEUX

4 septembre 2013



Le Conseil fédéral approuve le message concernant le premier paquet de mesures

30 septembre 2016

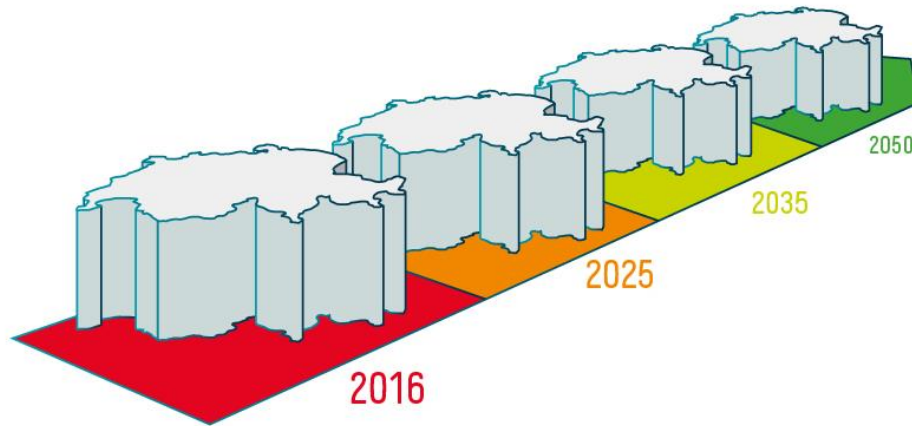


Vote final

référendum?

1^{er} janvier 2018

Entrée en vigueur des révisions de loi et d'ordonnance





STRATÉGIE RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

ORIENTATIONS

Objectif

Optimiser les conditions-cadres pour le développement des réseaux

Principaux aspects

- exigences pour le développement des réseaux électriques
- optimisation des procédures d'autorisation pour les projets de lignes
- exigences pour la décision entre ligne aérienne et ligne souterraine
- amélioration de l'acceptation des projets de lignes

État actuel:

Le Conseil fédéral a adopté et transmis au Parlement le message le 13 avril 2016. Actuel: Délibération au parlement.





RÉVISION DE LA LAPEL

DÉFIS MAJEURS

- **Tarification plus conforme au principe de causalité & utilisation d'autres possibilités du marché.** La tarification de réseau doit mieux refléter la relation avec les coûts. Les domaines sans caractéristiques (naturelles) de monopole peuvent en principe être libéralisés (systèmes de mesure).
- **Infrastructure de réseau partiellement obsolète.** Importance des incitations à **développer et gérer le réseau au meilleur coût. Développement de réseaux intelligents** pour mieux connecter les utilisateurs et les producteurs et pour réduire les coûts
- **Options de flexibilité** destinées à compenser une éventuelle offre ou demande excessive et à optimiser une extension supplémentaire du réseau



RÉVISION DE LA LAPEL

AUTRES MESURES DU PREMIER PAQUET

- Garantir la régulation dite *sunshine*
- Suppression des discriminations, amélioration de la liquidité des services-système
- Régulation des réseaux de faible envergure
- Mesures visant à soutenir une éventuelle ouverture complète du marché
- Par ailleurs: droit de recours et compétence limitée de l'ElCom de légiférer par voie d'ordonnance, contrôle suisse de Swissgrid ainsi que des tâches et responsabilités (toutes deux en cours d'examen)



MERCI DE VOTRE ATTENTION

AVEZ-VOUS DES QUESTIONS?

